



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations  
des réunions sectorielles****b) Réunion tripartite sur l'emploi,  
l'employabilité et l'égalité des chances  
dans les services des postes  
et télécommunications  
(Genève, 13-17 mai 2002)**

1. La Réunion sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications s'est tenue à Genève du 13 au 17 mai 2002 sous la présidence de M. A. Pierides (membre employeur du Conseil d'administration).
2. La réunion a étudié un [rapport](#) préparé par le Bureau international du Travail<sup>1</sup>. Elle a adopté à l'unanimité un ensemble de conclusions ainsi qu'une résolution concernant les principes et droits fondamentaux au travail dans les services des postes et télécommunications, tandis qu'une seconde résolution, concernant la consultation tripartite sur les conditions d'emploi et de travail dans les services des postes et télécommunications a été adoptée par un vote à la majorité.
3. Ces textes ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion figurent dans la *Note sur les travaux* qui est annexée au présent document<sup>2</sup>. Les paragraphes 23 et 24 des conclusions et le paragraphe du dispositif de la résolution concernant la consultation tripartite appellent l'OIT à prendre certaines mesures.
4. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:***

<sup>1</sup> [Document TMPTS/2002](#).

<sup>2</sup> Document TMPTS/2002/12.

